

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Qu'est ce qu'un accueil de loisirs ?

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est une entité éducative déclarée à Jeunesse et Sports et soumise à une législation et une réglementation spécifiques.

Il est avant tout un lieu d'accueil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 13 ans en dehors du temps scolaire.

L'association Familles Rurales est composée de parents ; les familles sont associées au processus d'élaboration du projet éducatif du centre.

L'association adhère à la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Aveyron.

Fonctionnement de l'accueil de loisirs

Ouverture

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis pendant la période scolaire
- Les petites vacances scolaires et l'été (6 semaines) inscription à la journée ou en $\frac{1}{2}$ journée.

L'arrivée et le départ de l'enfant

Accueil garderie de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h15.

- Les parents doivent **accompagner l'enfant dans les locaux**. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à un animateur.
- Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin du centre, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à la personne signalée. Si la ou les personnes autorisée(s) ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture du centre, la directrice les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.

Pour les enfants inscrits en $\frac{1}{2}$ journée, le départ se fait avant 12h pour le matin et l'arrivée est à partir de 13h45 pour l'après-midi.

Tarifification

Un tarif modulé est en place depuis le 1^{er} janvier 2010, en fonction des quotients familiaux transmis par la CAF et la MSA.

Demandez à votre caisse « l'Attestation de droit » avec votre numéro allocataire ainsi que votre quotient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF MSA	0 - 357	357 - 471	471 - 730	>730
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800	>800
Prix Matin	4.5€	5€	5.5€	6€
Prix Après-midi	4.5€	5€	5.5€	6€

Prix du repas : 4€

Supplément sorties (bus/intervenants) : de 4€ à 6€

Les bons CAF, MSA, chèques vacances et CESU (chèques emploi service) sont acceptés.

La carte d'adhérent est obligatoire (27€). Cette carte est valable pour l'ensemble de la famille et pour toutes les activités de l'association et des autres associations Familles Rurales. Cette carte comprend une assurance responsabilité civile et individuelle accident, obligatoires pour chaque participant dans le cadre des activités.

L'effectif des enfants et son encadrement doit être calculé au plus juste en fonction des inscriptions. Aussi, toute annulation de réservation sera facturée sauf pour raison médicale (certificat médical à fournir dans la semaine suivant l'absence) ou cas de force majeure.

Les locaux

Les espaces aménagés permettent à l'enfant de se sentir bien, de s'approprier le lieu.

Ils lui permettent également d'acquérir très vite des repères.

Le milieu dans lequel évolue l'enfant doit être source de projets pour lui.

Hall d'accueil + bureau + salle de rangement (animateurs)

3 salles d'activités :

- multimédia, bibliothèque : coin lecture avec fauteuils, meuble avec jeux de société, télé + lecteur dvd, canapés, tapis. Cette salle est propice à tout jeu calme, pour tous les âges.

- salle des petits : coin jeux... dînette, poupée, voiture, garage...

Petites tables et chaises pour activités diverses manuelles.

- salle des grands : Tables et chaises pour activités...

Coin lavabos + frigo, tiroirs de rangements accessible aux enfants avec feutres, crayons, feuilles, colles, ciseaux, perles, etc...

Sanitaires + vestiaire

Locaux prêtés par l'école publique :

- salle de cantine, qui l'été nous sert de salle d'activité supplémentaire,

- salle de repos équipée de petits lits,

- cour et préaux + sanitaires.

Le personnel d'encadrement

L'association est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

Il est composé d'une directrice qualifiée et d'animateurs qualifiés ou en cours de qualification BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation).

L'encadrement sera renforcé en fonction de la fréquentation et selon la réglementation en vigueur.

Obligations des parents

Les conditions d'admission à l'accueil de loisirs

• Age de l'enfant : entre 3 et 13 ans

• L'enfant doit être propre, nous acceptons les couches pour la sieste

• L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.

• En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, la directrice prévient le médecin disponible, les pompiers.

• Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

• Le port de bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Il est interdit d'amener des jouets. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

• Fournir une tenue vestimentaire de rechange si besoin pour les plus petits. L'enfant peut apporter au centre son « doudou ».

Il est conseillé de marquer tous les vêtements au nom de l'enfant.

Le dossier administratif de l'enfant

Les parents doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche individuelle d'inscription (fiche sanitaire) et décharges des parents.
- Les photocopies des vaccinations.
- L'attestation d'approbation du règlement intérieur.
- La présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours.

L'inscription de l'enfant

- L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet.
- Afin de faciliter l'organisation du centre de loisirs, des repas, de l'accueil et des animations, il est souhaitable d'inscrire les enfants au plus tôt. Les inscriptions pour les petites vacances scolaires commencent 10 jours avant l'ouverture du centre.
- Inscription par téléphone (répondeur): 05 65 51 67 17 ou par mail à alsh.laguiole@gmail.com
- Il est conseillé de venir visiter le centre de loisirs avec votre enfant pour favoriser son adaptation.

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses copains, et pour assurer un bon fonctionnement de l'association qui repose sur l'énergie et la bonne volonté de bénévoles. Merci de le respecter. L'association est ouverte à toutes les personnes désireuses de contribuer à faire partager aux enfants de vacances ludiques et épanouissantes. Toutes les bonnes volontés et suggestions sont les bienvenues.

Le conseil d'administration de l'association Familles Rurales représenté par la présidente Mme Cécile Mijoule.

La directrice de l'Accueil de Loisirs Mlle Alexandra Sych.

(A compléter et nous remettre)

Approbation du règlement intérieur

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à, le.....

Signature